

Metz, le 17 mai 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à

Affaire suivie par : Arthur CLAUSSE  
Tél : 03 87 34 33 22  
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

**ARCELORMITTAL FRANCE**  
**Immeuble Le Cezanne**  
**6, rue André CAMPRA**  
**93210 ST DENIS**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la régularisation des piézomètres cokerie sur la commune de Thionville – N° DIOTA-240503-142449-559-009

**RÉF.** : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\1110. Forage - pompage\THIONVILLE\2024\_ARCELOR MITTAL\_Régul\_Piezo\_Cokerie

M. le Directeur,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la régularisation des piézomètres cokerie sur la commune de Thionville, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 03/05/2024, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la date de réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement et un bilan des opérations sera transmis à l'issue des travaux.**

Copies de la déclaration et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Thionville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
l'adjointe



Astride ERMAN